

L'ADDE organise un
Cycle de formation en
5 modules



Droit des étrangers

Octobre - décembre 2012

A L'UCL
Louvain-La-Neuve

L'ADDE organise, d'octobre à
décembre 2012, un cycle de formation
en droit des étrangers en 5 modules d'une journée.

Ce cycle est particulièrement destiné aux personnes appelées à traiter, dans leur vie professionnelle, de questions liées au droit des étrangers (travailleurs sociaux, fonctionnaires communaux, avocats, conseillers juridiques, etc.)

Il ne s'adresse pas en priorité à ceux qui ont déjà une connaissance très approfondie des sujets traités.

Les cinq modules de formation s'articulent, d'une part, autour d'une présentation théorique des principes de la matière sur base de cas pratiques ou de décisions de jurisprudence et d'autre part, autour de questions-réponses sur les thèmes abordés en présence de praticiens issus des différents milieux concernés.

Les thèmes abordés sont notamment le séjour, les statuts de protection, le travail, l'aide sociale, la nationalité, l'apatridie et le droit international privé familial.

Par ailleurs, il sera bien entendu tenu compte, pour chaque thématique, des réformes en cours.

Cette formule concilie les exigences spécifiques de la matière du droit des étrangers : une connaissance des principes fondamentaux alliée à celle de la pratique de terrain.

La formation est agréée par l'OBFG à raison de 6 points de formation permanente par journée.

Avec le soutien
de la Commission communautaire française
de la Région de Bruxelles-Capitale (COCOF),
de la Communauté française, Service de l'Éducation permanente.

Programme

Module 1: SÉJOUR (I)

- Dispositions générales en matière de séjour
- Entrée et court séjour
- Régularisation de séjour (art. 9bis)
- Regroupement familial des membres de famille de ressortissants de pays tiers
- Etudiants et chercheurs étrangers

Vendredi 19 octobre 2012

Module 2 : SÉJOUR (II)

- Libre circulation des citoyens UE et des membres de famille
- Statut de résident de longue durée et de titulaire de carte bleue européenne
- Détention administrative
- Recours administratifs

Vendredi 26 octobre 2012

Module 3 : PROTECTION

- Réfugié et bénéficiaire de la protection subsidiaire
- Détermination de l'État responsable et procédure d'asile
- Autorisation de séjour médical (art. 9ter)
- Mineurs étrangers non accompagnés

Vendredi 9 novembre 2012

Module 4 : TRAVAIL ET AIDE SOCIALE

- Droit à l'aide sociale et à l'intégration sociale
- Accueil des demandeurs d'asile
- Travail salarié: permis de travail et dispenses pour certaines catégories d'étrangers
- Travail indépendant: carte professionnelle et dispenses éventuelles

Vendredi 30 novembre 2012

Module 5 : NATIONALITÉ, APATRIDIE ET DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ FAMILIAL

- Attribution, acquisition et perte de la nationalité belge
- Statut et procédure d'apatride
- Introduction au droit international privé familial: mariage, divorce, filiation

Vendredi 14 décembre 2012

Informations pratiques

Lieu de la formation :

Auditoire Montesquieu 01
Rue Montesquieu, 32 - 1348 Louvain-la-Neuve

Accès

Train : Gare de Louvain-la-Neuve
Voiture : [Voir les plans sur le site de l'UCL](#)

Horaire :

de 9 heures à 17 heures

Les **droits d'inscription** pour la formation complète (5 modules - farde de documentation comprise) sont fixés à 250 €. Les personnes abonnées en 2012 à la Revue du droit des étrangers bénéficient d'une réduction de 25 €, les étudiants ainsi que les avocats stagiaires d'une réduction de 50 €.

Les personnes qui ne souhaitent pas suivre la formation complète, peuvent s'inscrire par module.

Le droit d'inscription est de 50 € par module. Elles pourront acquérir la farde de documentation au prix de 75 € frais d'envoi inclus. La priorité sera toutefois donnée aux personnes qui s'inscrivent à la formation complète.

Toute personne désireuse de suivre cette formation est invitée à remplir le [formulaire d'inscription](#) au plus tard le 8 octobre ou 10 jours avant le module choisi.

L'inscription ne sera effective qu'à la réception du paiement ou d'un bon de commande officiel.

L'Institut de formation judiciaire ne prend pas en charge les frais éventuels des personnes qui s'inscrivent mais ne sont pas effectivement présentes. Il est toutefois permis de se faire remplacer par un collègue qui signe la liste de présence mentionnant son nom et sa fonction à côté du nom du collègue remplacé.

La formation est agréée par l'OBFG à raison de 6 points de formation permanente par journée.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Contact :

rue du Boulet, 22
1000 Bruxelles
Tél : 02/ 227 42 42
Fax : 02/ 227 42 44
Email : mariella.simioni@adde.be
www.adde.be